

## **Le 18 décembre 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 18 décembre 2023, de 19 h 30 à 20 h 10 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse, à laquelle assistaient :

Mme Manon Bélanger, conseillère  
Mme Joceline D'Amour, conseillère  
M. Charles Garon, conseiller  
M. Frédéric Landry, conseiller  
M. André Asselin, conseiller (absent)  
M. Rogé Francoeur, conseiller

formant quorum.

Assiste également à la séance, M. Jean D'Amour, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion**

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte. Elle souhaite la bienvenue à tous et profite de l'occasion afin d'offrir ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Jean D'Amour, directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2024
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

207-2023

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

### **3. Adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2024**

CONSIDÉRANT

que le Conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'année financière 2024 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

208-2023

IL EST PROPOSÉ par Mme Joceline D'Amour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le budget pour l'année financière 2024 soit adopté et qu'il décrète et statue ce qui suit :

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessous, le Conseil prévoit les revenus suivants :

## Revenus

Taxes foncières générales	964 060 \$
Taxes spéciales pour service de la dette	31 310 \$
Matières résiduelles	72 480 \$
Entretien des cours d'eau	56 895 \$
Vidange des fosses septiques	31 553 \$
Paiements tenant lieu de taxes	6 350 \$
Transferts	99 177 \$
Autres revenus de sources locales	91 754 \$
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>1 353 579 \$</b>

Revenus d'investissement	177 000 \$
Surplus accumulé	110 744 \$

**Total des revenus** **1 641 323 \$**

## Dépenses de fonctionnement

Administration générale	461 274 \$
Sécurité publique	196 931 \$
Transport	382 493 \$
Hygiène du milieu	238 243 \$
Santé et bien-être	1 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	117 420 \$
Loisirs et culture	38 962 \$
Frais de financement	5 000 \$

**Total des dépenses de fonctionnement** **1 441 323 \$**

## Dépenses d'investissements

Transport – travaux de voirie	150 000 \$
Hygiène du milieu- infrastructures-eaux usées	50 000 \$

**Total des dépenses d'investissement** **200 000 \$**

**Total des dépenses** **1 641 323 \$**

#### 4. Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026

CONSIDÉRANT

que le Conseil doit préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

209-2023

IL EST PROPOSÉ par M. Charles Garon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 qui se répartit comme suit :

<b>PROJET</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>
Sécurité publique	24 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	104 000 \$
Transport	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	450 000 \$
Hygiène milieu	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
Rénov. Bâtiment	25 000 \$	1 200 000 \$	10 000 \$	1 235 000 \$
<b>Total</b>	<b>249 000 \$</b>	<b>1 440 000 \$</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>1 939 000 \$</b>

### ***Distribution d'une copie du budget***

210-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une copie du budget pour l'année 2024 soit distribuée à chacune des adresses civiques de la Municipalité via un média-poste pour les résidents permanents, quant aux résidents saisonniers une copie du budget sera annexée à leur compte de taxes 2024.

### **5. Période de questions**

Deux citoyens s'expriment lors de la période de questions. Mme Généreux et M. D'Amour répondent aux questions posées.

### **6. Clôture et levée de la séance**

211-2023

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Rogé Francoeur

et résolu à l'unanimité des membres présents la clôture et la levée de la séance à 20 h 10.

Signature du procès-verbal

---

Mme Nicole Généreux,  
Mairesse

---

Jean D'Amour, directeur général et  
Greffier-trésorier par intérim